



PROCESSUS BUDGETAIRE

Arrondissement de Verdun

Présentation au CA du 4 octobre



PROCESSUS BUDGÉTAIRE



PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le budget présente l'**ensemble des dépenses et des revenus** qui permet à l'arrondissement de fournir des services à la population, d'entretenir ses infrastructures ou de réaliser de nouveaux projets.

Le budget établit les **prévisions financières** de l'arrondissement pour un exercice, c'est-à-dire pour une période d'un an.

Au Québec, l'exercice financier des municipalités commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

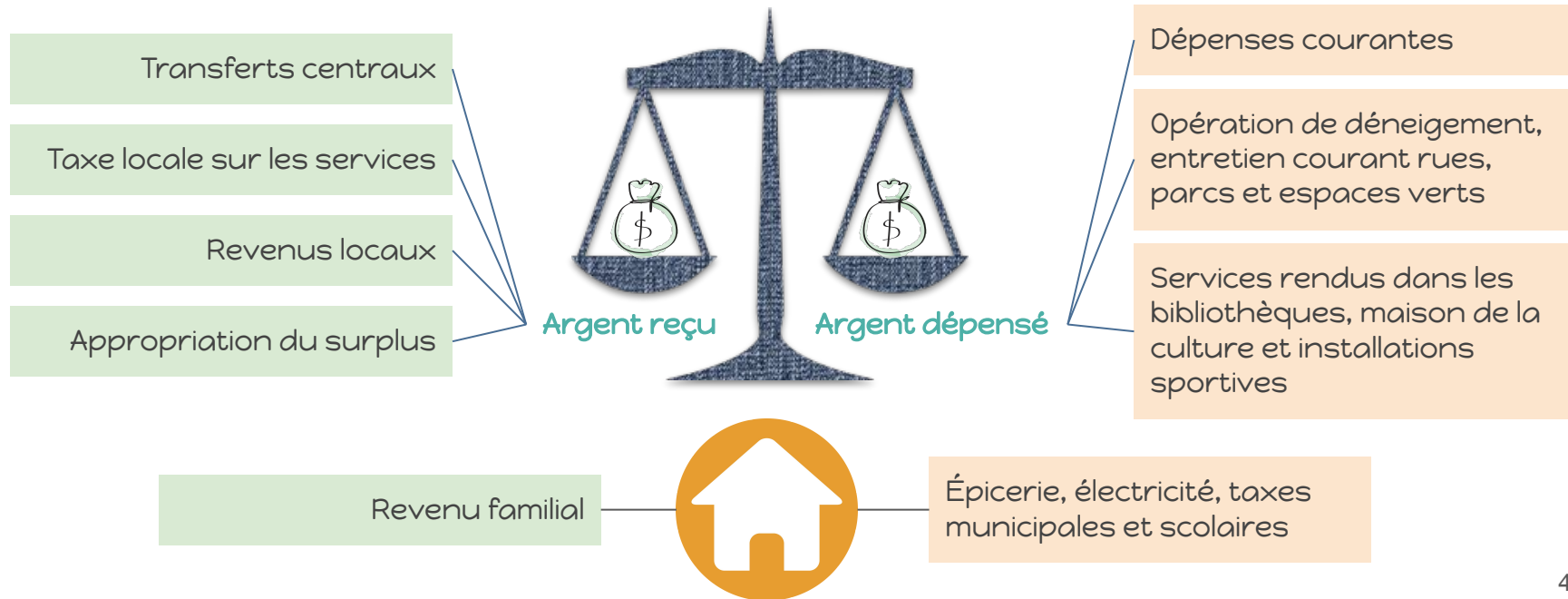
Le budget est adopté par les personnes élues. Il comporte **2 types de dépenses** :

- **Les dépenses de fonctionnement**
- **Les dépenses d'investissement**

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

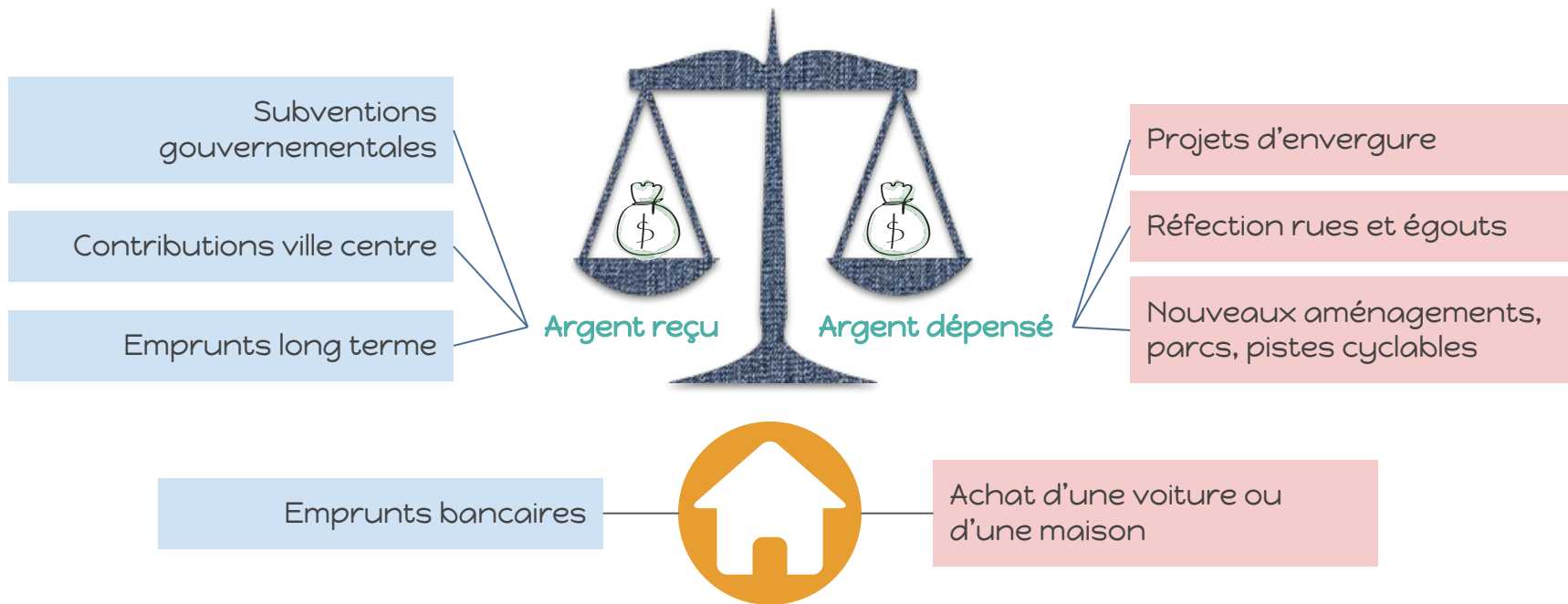
Ensemble des dépenses et revenus qui permet le fonctionnement des activités courantes pour une année.

Au Québec, les municipalités doivent présenter un budget de fonctionnement équilibré, sans avoir recours à l'emprunt.



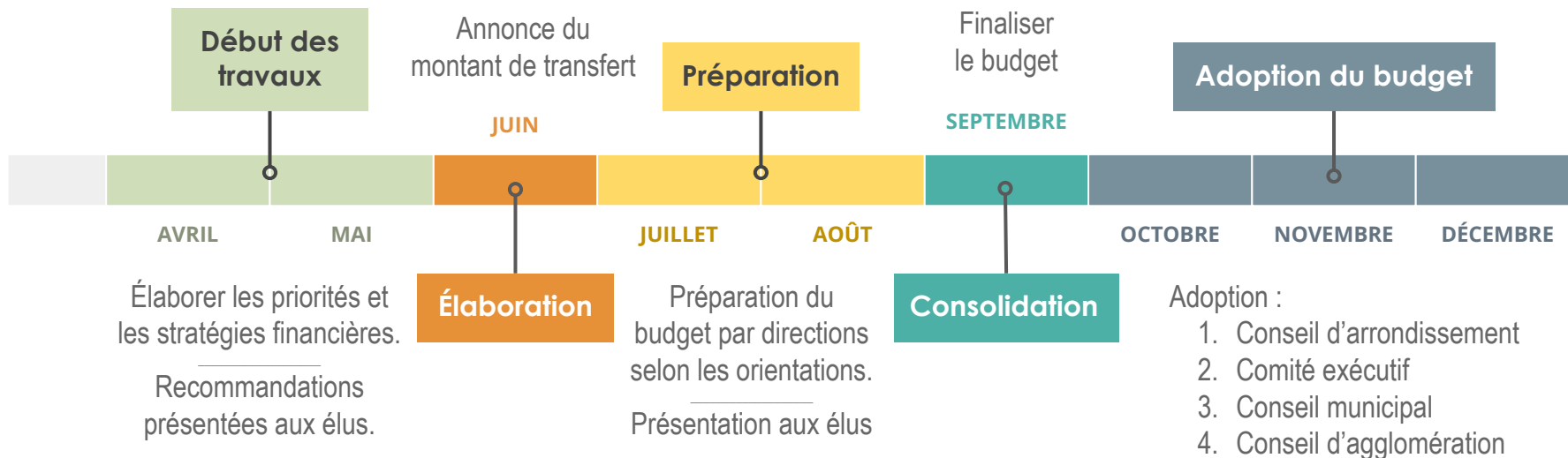
PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATION (PDI)

Ensemble des projets et des programmes d'investissements que l'arrondissement compte réaliser ou entreprendre au cours des 10 prochaines années.



COMMENT EST PRÉPARÉ LE BUDGET

La préparation du budget s'étale sur 12 mois pour un exercice qui couvre du 1^{er} janvier au 31 décembre.



En début d'année suivante, le bilan financier et la reddition de compte sont produits et diffusés à la population sur le site Internet de la Ville.

Ce qui conclut l'exercice financier.